

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 25 FÉVRIER

## A LA CHAMBRE

Mardi soir, 24 février.

Le conflit s'accroît entre le Cabinet et la Commission des douanes.

Rendant compte à leurs collègues des déclarations faites par eux devant la Commission, MM. Develle et Jules Roche ont été fort approuvés, mais ils ont pu se rendre compte que la Chambre n'est pas avec eux.

Le gouvernement ne sait pas ce qu'il veut, sa politique économique est indéfinie ; il ignore quelle est la conduite qu'il a l'intention de suivre. La Commission des douanes, au contraire, a un plan bien arrêté ; elle est lasse des tâtonnements, fidèle à un programme de défense des intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationale auquel le pays aspire ; elle a manifesté aujourd'hui avec netteté qu'elle est décidée à repousser tout compromis, toute transaction.

Aux supplications libres-échangistes du gouvernement, elle a répondu avec fermeté, en maintenant tous les droits protecteurs précédemment votés par elle, et en adoptant une surélévation des tarifs concernant l'entrée des vins étrangers, le gouvernement n'a donc plus à compter sur la docilité de la Chambre.

Dans les couloirs, un grand nombre de députés de la majorité ne se gênaient point pour reprocher aux ministres leurs tergiversations et leurs changements d'attitude, les amis de M. Méline s'agitaient de leur côté et faisaient ressortir les fautes du Cabinet.

Les républicains élus par la fraude et la corruption désiraient évidemment conserver M. Constans, qu'ils craignent ; mais, d'autre part, ils ont derrière eux leurs électeurs et ils savent bien que ceux-ci attendent une politique économique pleine de sagesse, mais de fermeté.

Assez longtemps les agriculteurs et les industriels ont souffert en silence ; il leur tarde d'être défendus.

Aussi, malgré le zèle déployé par quelques défenseurs du ministère actuel, apparaît-il dès maintenant que, si le Cabinet n'abandonne pas ses idées libres-échangistes, une crise est probable au cours de la discussion du tarif douanier, en supposant même qu'aucune autre complication ne surgisse auparavant.

Déjà les intrigues se produisent, les combinaisons s'échafaudent.

Sans y mettre grande ardeur, la Chambre a achevé l'adoption, en première délibération, de la proposition de loi de M. Labussière sur les justices de paix. Les républicains sont satisfaits, ils augmentent ainsi la puissance des juges de paix, leurs meilleurs agents électoraux.

## LA COMMISSION DES DOUANES

La Commission des douanes a tenu, hier matin, une séance des plus importantes.

Malgré les efforts du gouvernement, et grâce à l'énergique intervention de M. Jules Delahaye, député de Chinon, et des députés de Maine-et-

Loire, les droits sur les chanvres et les jutes sont maintenus.

La commission adopte un droit de 20 fr. et 30 fr. pour les vins et les raisins secs.

Les chanvres et jutes étant les seules matières frappées d'un droit nouveau, le gouvernement combattra les taxes devant la Chambre, mais une majorité semble se dessiner en faveur du maintien de ces droits.

C'est un point qui pourrait bien provoquer une crise ministérielle.

## INFORMATIONS

LÉTRE DE M<sup>r</sup> FOULON A M. CARNOT

M<sup>r</sup> Foulon, archevêque de Lyon, vient d'écrire au Président de la République à l'occasion de l'application de la loi sur le droit d'accroissement. Après avoir parlé de ventes de mobiliers scolaires qui ont eu lieu dans la région, M<sup>r</sup> Foulon ajoute :

« Evêque d'un diocèse de France où il existe un grand nombre de communautés religieuses menacées au même titre que les sœurs de Saint-Charles et tuteur naturel de leurs intérêts, je ne puis voir sans une profonde tristesse méconnaître ainsi, vis-à-vis de ces sociétés, l'un des principes les plus précieux de notre droit public, l'égalité devant l'impôt.

» Je me refuse à croire que le gouvernement de la République, lorsqu'il se sera rendu complètement compte des conséquences exorbitantes qu'entraîne l'application de la loi, continue à l'appliquer avec cette rigueur. »

Le cardinal explique ensuite quelle inégalité dans l'impôt apporte la loi sur le droit d'accroissement, et il termine :

« Mon patriotisme s'émeut à la pensée que la ruine des communautés religieuses amènerait la destruction des œuvres de charité qui sont l'honneur de la France et de la civilisation chrétienne, puisqu'elle forcerait à s'expatrier ces admirables auxiliaires du bien et d'un bien dont nos concitoyens sont les premiers à profiter. Je me persuade donc que ce malheur et cette iniquité seront épargnés à mon pays.

» C'est que la question ne touche pas seulement aux choses de l'Eglise, et à ce point de vue j'ai tout particulièrement le droit et le devoir de m'y intéresser, mais à la notion même de la justice.

» Cette notion serait profondément altérée en France si l'on devait continuer à appliquer la loi comme on a commencé à la faire.

» Je suis trop convaincu, monsieur le Président, des sentiments d'équité et de bienveillance qui vous guident dans l'exercice de votre haute magistrature, pour ne pas croire que les réflexions que j'ai pris la liberté de vous soumettre n'attireront pas toute votre attention.

» Daignez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

» Joseph. cardinal FOULON,  
archevêque de Lyon. »

Une dépêche de Lyon adressée au Soleil dit qu'à la suite d'ordres spéciaux, la vente du mobilier des Sœurs, qui devait avoir lieu

avant-hier, a été ajournée ; on croit que la même mesure sera ordonnée par l'Administration pour les autres saisies effectuées dans le département de l'Ain.

Une dépêche datée de Rome, 24 février, annonce que le prince Napoléon est tombé assez sérieusement malade. Hier on voulait télégraphier à la princesse Clotilde, qui serait ainsi venue à Rome pour la première fois depuis 1870.

## LE REPOS DOMINICAL

On sait que le Comité consultatif des chemins de fer a été saisi, par M. Yves Guyot, d'une demande présentée par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, tendant à la fermeture, le dimanche, des gares de la petite vitesse.

Le Comité avait renvoyé cette demande à l'examen d'une Commission. Celle-ci a tenu une séance à laquelle assistaient les directeurs de toutes les grandes Compagnies.

La réunion s'est prononcée pour la fermeture de toutes les gares de la petite vitesse le dimanche à partir de dix heures du matin. Le camionnage n'aurait plus lieu le dimanche que sur la demande des destinataires.

## LA FÊTE DE L'OPÉRA

La fête militaire donnée samedi soir à l'Opéra par la Caisse nationale de retraite des officiers de la réserve a obtenu un succès colossal.

Sur la place de l'Opéra, une foule considérable contemplait la belle ordonnance de la façade, brillamment illuminée et ornée de superbes trophées d'armes et de drapeaux se reliant aux larges drapeaux rouge et or qui dissimulaient les rampes de marbre des balcons.

Après avoir traversé le premier vestibule, où se faisait entendre la fanfare de la garde républicaine, on arrivait au grand escalier, merveilleux avec les gardes, en grande tenue, placés à chaque marche, l'amoncellement des plantes vertes et l'heureux arrangement de multiples trophées.

Sur le premier palier, les invités étaient reçus par le comité ayant à sa tête le colonel Dally, le colonel Macé, le capitaine Brunet et le lieutenant Saunier.

Dans toutes les loges, comme dans la salle et au foyer, un groupement chatoyant d'uniformes variés, et de toilettes claires de femmes, avec la note sombre des habits noirs.

Partout des orchestres, et notamment à l'avant-foyer, la musique de l'École d'artillerie de Versailles, qui a prêté son concours à la grande retraite à travers le foyer et la salle, par les différents corps de musique.

L'intermède musical a été fort goûté. Mais le grand, le vrai succès de la soirée a été pour la bataille de fleurs, à laquelle ont pris part, avec une furia toute française, les plus jolies artistes de Paris.

À 3 heures du matin, la loge 16, où elles se trouvaient, lançait le dernier bouquet et remportait la victoire.

La recette du bal des officiers territoriaux a

dépassé toutes les espérances. Elle se chiffre par 430,000 francs, avec 40,000 francs de frais seulement.

## Boudha chez nous

Samedi a eu lieu, à dix heures du matin, suivant la loi de Boudha, dans la bibliothèque du Musée Guimet, transformée en chapelle, une cérémonie bouddhiste.

L'assistance était des plus brillantes, des plus recueillies aussi ; nous distinguons dans la foule le personnel de la légation du Japon au grand complet, M. et M<sup>me</sup> Floquet, MM. Clémenceau, Spuller, J. Simon, le colonel Lichtenstein, Reclus, Taine, etc., et beaucoup d'élégantes Parisiennes, que la curiosité seule avait poussées vers ce temple, dont hier encore elles ignoraient peut-être l'existence.

Les deux bonzes, Ko-Idzumi et Voshitsura-Kojen, sont jeunes tous deux : de vingt-cinq à trente ans. Ils s'avancent, le sourire aux lèvres, marchand à petits pas sautillants, les jambes gênées dans leurs robes collantes. Par-dessus leurs habits ordinaires, ils ont revêtu les ornements sacerdotaux, étoles et chapes à capuchon, en soie brochée, lamée d'or.

Ces vêtements, bien que neufs et d'une grande richesse, ont des pièces d'étoffes ou de couleurs différant du fond, pour simuler des accommodages. Ainsi le veut Boudha, car ses prêtres prononcent des vœux de pauvreté.

La cérémonie commence. Les deux bonzes joignent les mains et saluent neuf fois le Boudha-Amida ; puis l'on frappe trois fois un bassin métallique placé à gauche de l'autel, pour éveiller l'attention du monde supérieur, pendant que les prêtres répètent tour à tour les stances sacrées. Ces chants ont quelque chose de monotone et de délicat à la fois : ils sont notés avec une précision minutieuse. Le plus souvent, les deux officiants chantent à deux voix : la basse accompagne le soprano en une sorte de contrepoint. Une petite brochure, intelligemment distribuée, nous apprend que l'hymne n° 2 conseille aux fidèles de réduire leur corps en poudre pour reconnaître les mérites du miséricordieux Tathagata.

Ce conseil a paru plaire médiocrement à quelques-unes de nos Parisiennes présentes.

Enfin, on frappe trois fois le bassin métallique et la cérémonie est terminée. Elle n'a duré qu'une petite demi-heure.

Les invités se sont ensuite retirés, après avoir défilé devant les deux bonzes, qui, d'ailleurs, parlent français comme de... faux Japonais.

(Le Matin.)

## Le scandale de Saint-Denis

Nous avons signalé sommairement le scandale honteux qui s'est produit à Saint-Denis à propos du tirage au sort des conscrits. Ce scandale a dépassé tout ce qu'on peut imaginer, et pour que l'on ne nous accuse pas de forcer la note par esprit de parti, voici en quels termes un journal socialiste révolutionnaire raconte l'incident :

« Dans la nuit qui précéda le tirage au sort, on appliqua, au moyen de lettres en zinc, dé-



coupées à l'emporte-pièce, une inscription sur tous les murs de Saint-Devis : — *A bas la Patrie !*

Le jour du tirage, la municipalité a fait procéder à un grattage général de ces inscriptions, mais on peut encore en voir quelques-unes à l'heure qu'il est.

La police et la municipalité s'attendaient à une journée. Des mesures de violence, dites *mesures d'ordre*, avaient donc été prises.

La police était persuadée que la manifestation aurait lieu sur la place de la Caserne.

C'est donc là que s'était concentré le gros des forces policières : une soixantaine d'agents et quarante gendarmes.

En outre, un bataillon de ligne en tenue de campagne était dans la cour de la caserne, prêt à marcher.

Les policiers attendaient toujours les manifestants sur la place de la Caserne. Un curieux incident se produisit même :

Une centaine d'ouvriers étaient réunis à la porte d'une usine voisine, attendant la cloche.

Les policiers les prirent pour un rassemblement de manifestants et les chargèrent.

Ce ne fut qu'après force horions et bourrades qu'on finit par s'expliquer.

Les ouvriers y gagnèrent... de rentrer au bain dix minutes plus tôt qu'à l'ordinaire.

Cependant, la vraie manifestation avait lieu à la mairie.

Les conscrits antipatriotes, au nombre d'une quinzaine, enrubannés de rouge, et accompagnés de deux cents citoyens environ, arrivaient en chantant la *Carmagnole*.

Un drapeau rouge et un drapeau noir étaient déployés. Et pas un des conscrits révoltés ne pénétrait à la mairie.

Un seul d'entre eux entra dans la salle du tirage au sort. Il s'avança jusque devant le maire.

- Découvrez-vous, dit celui-ci.
- Non !
- Respectez l'autorité !
- Ah ! non, par exemple, ça ne se respecte pas !
- Tirez votre numéro, dépêchez-vous.
- Je ne suis pas venu ici pour ça.
- Qu'êtes-vous venu faire, alors ?
- Protester ! je proteste contre l'impôt du sang ; je réclame la suppression des frontières, et puis... et puis zut ! »

Les manifestants se sont retirés en vociférant, et une partie s'est réfugiée dans un cabaret où la gendarmerie est allée en cueillir quelques-uns, à la grande indignation des anarchistes.

Un coup de revolver a été tiré contre les gendarmes, mais sans résultat. Tels sont les faits ; on voit que la vraie République fait des progrès.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Il est de toute évidence qu'il se prépare en Allemagne quelque chose d'extrêmement grave. Il n'est question dans tout l'empire que des démêlés du prince de Bismarck avec l'empereur Guillaume et les rumeurs les plus étranges circulent à ce sujet.

Les uns disent que l'ex-chancelier a le projet de se réfugier en Angleterre pour se dérober aux poursuites qui le menacent, d'autres affirment au contraire que le Cour se contenterait de répondre par la voie de la presse aux attaques des journaux inféodés à M. de Bismarck.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ce prodigieux antagonisme aucun des adversaires ne reculera.

Bismarck parlera quoi qu'on fasse, et l'Empereur, étant donné son caractère et son irritation, n'est pas homme à hésiter devant un acte de suprême autorité.

C'est donc un drame d'une grandeur tout exceptionnelle qui va se dérouler en Allemagne, et c'est peut-être le sort de l'Empire qui est en jeu.

### POLITIQUE DE JAPON

Berlin, 23 février.

Le prince de Bismarck a qualifié, par une de ces expressions à l'emporte-pièce dont il a la spécialité, la nouvelle politique adoptée par l'empereur Guillaume : « C'est une nouvelle politique de Japon », a-t-il dit, en parlant du voyage de l'impératrice à Paris, et il a ajouté que « cette démarche était un outrage aux mânes de Guillaume I<sup>er</sup> et de Frédéric III. »

Berlin, 23 février.

On commente beaucoup ici la longueur du séjour de l'impératrice Frédéric à Paris. On croit que l'impératrice, sans être chargée d'une mission proprement dite, avait à poser quelques questions à des personnages politiques. Ces questions ont, paraît-il, été posées. Il ne serait pas impossible que la question de la neutralisation de l'Alsace-Lorraine se pose plus tôt qu'on ne le croit.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 février 1891.

L'indécision reste la note dominante du marché. On cote le 3 0/0 95.70 ; le 4 1/2 0/0, 105.02.

La Banque de Paris se négocie à 840. Sa participation à toutes les grandes affaires en préparation justifierait dès maintenant une reprise plus accentuée.

La Société Générale se tient très solidement à 515. Le Crédit Lyonnais se présente en amélioration à 822. Le Crédit Foncier fait 1.288.

Nous laissons la Banque d'Escompte en bonnes tendances à 555. La Banque Russe et Française conserve toute sa fermeté à 387.50. Le

Crédit Mobilier est l'objet de transactions très satisfaisantes à 438.

Le Crédit Foncier de Tunisie maintient son avance à 485. L'emprunt de la Ville de Tunis ayant été converti trois fois 3/4, les souscripteurs de 1 à 5 obligations en recevront une ; ceux de 6 à 10 en recevront deux ; au-dessus de 10, ils recevront 20 0/0 de leurs demandes.

On s'occupe beaucoup sur le marché de la société formée pour l'exploitation de la mine d'or Podiafra. Sa concession située en Afrique, dans la Côte d'or, est d'une richesse exceptionnelle ; les essais ont donné une moyenne de 6 onces 3/4 d'or à la tonne. De plus, la proximité relative de la mine permet d'amener directement les minerais sur les marchés de l'Europe, et par conséquent d'économiser les frais toujours fort onéreux du matériel du broyage.

Les Chemins Economiques font 429.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LE PRYTANÉE DE LA FLÈCHE

L'instruction spéciale à l'admission au Prytanée militaire de La Flèche vient d'être arrêtée par le ministre de la guerre. Le concours aura lieu le 6 et le 7 juillet parmi les candidats de 9 à 16 ans qui désirent entrer dans cet établissement, dont le nombre des élèves est actuellement de 300 boursiers, 120 demi-boursiers et 80 pensionnaires.

Le prix de la pension est fixé à 830 francs ; celui du trousseau à 425 francs. Il y aura probablement de 45 à 50 admissions cette année.

Le ministre de la guerre vient d'adopter une excellente réforme dans l'habillement des officiers de l'armée. Il leur a donné la capote grise des soldats à la place du caban ou manteau bleu de roi qui les signalait de loin aux coups de l'ennemi.

Avec l'extension qu'a prise, dans ces derniers temps, la portée des armes de guerre, cette modification s'imposait.

Ce n'est pas cependant la première fois qu'elle a été appliquée dans l'armée. Déjà, en 1870, on a pu voir revêtus de cet excellent vêtement de guerre les officiers de la division d'infanterie de marine lors de son passage à Paris pour Châlons, d'abord, et ensuite, hélas ! pour Sedan et Bazeilles. Bien qu'elle y ait laissé près du quart de ses officiers, il est certain qu'elle en eût perdu davantage si, dans ce combat à petite portée, les officiers avaient été signalés par la couleur différente de leur habit. Le chef du bureau des troupes de la marine d'alors, à qui on a dû, en grande partie, la substitution indiquée, existe encore. Il n'a pu voir sans une vive satisfaction son idée appliquée à toute l'armée.

### LE RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE LA MARINE

On écrit de Lorient que le conseil municipal fait d'actives démarches en vue d'obtenir le maintien dans cette ville du régiment d'artil-

lerie de marine, dont le dédoublement est, comme on sait, prévu dans le projet sur l'armée coloniale.

Les fonds nécessaires seront votés par la municipalité pour la construction de nouvelles casernes.

### UN NOUVEAU RÉGIMENT DE DRAGONS

Le 30<sup>e</sup> régiment de dragons sera formé à Saint-Etienne à la date du 1<sup>er</sup> avril.

Le 19<sup>e</sup> régiment de dragons, qui tient garnison à Saint-Etienne depuis de longues années, quittera cette ville et ira à Lure.

Lundi matin est partie pour Le Havre une Commission composée d'officiers grecs, chiliens, espagnols et d'ingénieurs français et étrangers. Quelques hauts fonctionnaires des ministères de la guerre et de la marine se trouvaient également dans le train.

Arrivés à midi quinze, ces messieurs se sont dirigés à la batterie de la Pointe du Hoc, où des expériences de tir rapide avaient lieu, avec les canons Canet de 12 et 15 centimètres.

Deux salves de cinq coups ont été tirées successivement, la première en 30 secondes et la deuxième en 24, ce qui fait douze coups à la minute. L'expérience a été favorisée par un temps superbe.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1891

M. Combié préside, assisté de MM. Liénard et Poitevin, adjoints ; M. Terrien est nommé secrétaire par les membres présents, MM. Piéron, Peton, Rivain, Goulard, Galbrun, Coutard, Bonneau, Doussain, Hubert, Grosbois, Langlois, Vinsonneau, Bourguignon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

### Collège de jeunes filles. — Travaux supplémentaires.

La commission des bâtiments s'est réunie et M. Terrien a été chargé de faire un rapport. Pour mieux se rendre compte des travaux à exécuter, elle s'est transportée sur les lieux, et a constaté qu'il était important de procéder aux travaux ci-dessous.

A la suite du dégel, les terres des allées se sont détrempées à tel point qu'elles étaient impraticables. Cet inconvénient se produit aussi toutes les fois qu'il tombe une grande quantité d'eau ; la commission croit qu'il serait utile de faire faire un passe-pied en ciment sur une couche de gros sable ou de cailloux.

Les préaux où les élèves prennent leur récréation pendant le mauvais temps sont ouverts

## LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

Je cherchais l'explication de son étrange changement à mon égard. Elle avait promis de se rendre au Grand-Val ; on l'y avait vainement attendue ; on l'avait vue entrer dans le bois d'où elle était sortie quelque temps après, trahissant sur sa physionomie l'orage qui grondait en elle. Ce fut quand je l'interrogeai sur cet incident, ce fut surtout alors que je remarquai le feu de ses regards, le frémissement de sa voix.

Elle me quitta brusquement, et en parcourant le jardin, je vis l'empreinte qu'avaient laissée dans les allées et les plates-bandes les pieds d'un homme. La haie conservait les traces d'un étranger, et des fragments d'étoffe étaient encore attachés aux épinés.

— De quel droit exercez-vous l'espionnage dans notre jardin ?

— Ne suis-je pas le fiancé de votre sœur ?

— Vous n'êtes pas encore son époux.

— Si je ne dois pas l'être, au moins je me

vengerai de celui, quel qu'il soit, qui s'est interposé entre elle et moi.

— Même en jouant le rôle d'agent de police.

Il pâlit en remarquant l'expression de profond mépris qui complétait le sens des paroles d'Ursule, et jeta sur elle un regard haineux.

— J'aurais dû me rappeler, dit-il, que vous m'avez toujours été hostile, que toujours vous avez cherché à m'aliéner le cœur de Marthe ; vous vous faisiez l'interprète d'une autre volonté.

— Laquelle ?

— Celle d'un homme qui n'est plus.

— Puisque M. Avrial est mort, laissez donc en paix dans sa tombe.

— Vous voyez que je ne me trompais pas, je n'ai pas eu besoin de le nommer. Il est mort, mais son influence vit toujours à la Ricardais. Je l'ai constamment rencontrée devant moi. Il m'a fallu subir la vue de son odieux portrait accroché à la cheminée du salon, entendre, à la plus légère allusion, à la plus inoffensive critique, une protestation s'élever en sa faveur. Voilà pourquoi, même aujourd'hui qu'il dort du sommeil éternel, la haine qu'il m'inspirait ne s'est pas affaiblie.

Le timbre de sa voix, l'expression de ses

yeux étaient d'accord avec son langage. Ursule était blême de terreur et se soutenait à peine.

— C'est infâme ! murmura-t-elle. Comment un tel père peut-il avoir un tel fils ?

Il ne répondit pas, et, rejetant sur son épaule le fusil dont la crosse reposait par terre, il rejoignit les gendarmes avec lesquels il s'engagea sur la route qui conduisait au bois de la Rocandé.

Ursule s'avança en chancelant vers la maison du docteur. Madame Fresnel était sur le seuil ; elle fut effrayée de sa paleur.

— Qu'avez-vous, Ursule ? vous me faites peur.

Madame Fresnel ne savait rien, elle avait seulement remarqué la préoccupation de son mari, elle l'avait entendu exprimer le chagrin que lui causaient les fonctions dont il était chargé comme suppléant du juge de paix ; elle se rappelait le voyage qu'il lui avait fait faire ; quand elle l'avait interrogé, il avait éludé ses questions. Toutes ces circonstances enveloppées de mystère ajoutaient à l'anxiété d'Ursule. Dans le cours de la conversation, le nom d'Avrial fut plusieurs fois prononcé. En l'entendant, le chien vint placer sa tête sur les genoux de la jeune fille et poussa un gémissement

plaintif ; ses regards semblaient lui dire qu'il s'associait à sa douleur.

— Pauvre animal, dit-elle, toi aussi tu l'aimes, mais ton dévouement est impuissant comme le mien.

Elle était sur des charbons ardents. Elle se figurait voir Maurice guidant les gendarmes à la poursuite du proscrit ; elle voyait celui-ci traîné en prison comme un malfaiteur vulgaire.

Qu'advendrait-il alors ? Elle résista aux instances qu'on fit pour la retenir, et, après avoir pris le chemin de la Ricardais, s'en écarta pour marcher dans la direction de la Rocandé. L'instinct de son cœur, aidé par les renseignements de Maurice, lui disait qu'Avrial avait cherché un asile dans cette cabane où il l'avait autrefois conduite. Elle suivit des sentiers de traverse, les plus couverts, les moins fréquentés. La pensée du devoir qu'elle avait à remplir lui communiquait de la force et de la hardiesse. Elle s'avança résolument à travers un terrain accidenté, heurtant ses pieds aux aspérités qui la blessaient sans qu'elle s'en aperçût. Le dévouement lui donnait des ailes. Elle était haletante ; protégée par les arbres, elle découvrait sans être vue un vaste horizon ; elle préta



à tous les vents ; il est utile de les fermer avec des vitrages.

M. l'Architecte proposait de faire exécuter plusieurs terrassements dans la partie N.-E. du collège. La commission n'a pas cru devoir donner suite à ce projet.

La plus grosse affaire est la construction d'une porterie. La commission accepte les plans et devis de M. l'Architecte, mais elle modifie le projet de ce dernier sur la question d'emplacement pour cette construction.

Ces modifications de travaux sont approuvées par M<sup>me</sup> la Directrice ; le Conseil municipal accepte également les conclusions du rapport de M. Terrien ; mais il est bien entendu par ailleurs que l'administration ne fera rien commencer avant que l'État n'ait fourni les fonds qu'il doit allouer pour cette amélioration.

#### Legs de M<sup>me</sup> Maubert.

M. le Maire donne lecture, dans les testaments de M<sup>me</sup> Maubert, de plusieurs passages concernant des legs faits aux pauvres de la ville.

Il y a deux testaments.

Dans le premier, M<sup>me</sup> Maubert donne au Bureau de bienfaisance de la ville 10,000 fr. qui devront être placés en rentes françaises. Les revenus de ce capital devront être versés à M. le curé de Nantilly qui les emploiera en secours à donner aux pauvres de cette paroisse ;

Et 10,000 francs au Bureau de bienfaisance de la ville, placés dans les mêmes conditions, mais dont le revenu devra être employé à soulager les indigents de Saint-Pierre, d'accord avec M. le curé de cette paroisse.

Dans le second testament, M<sup>me</sup> Maubert donne 15,000 francs à M. Baudriller, curé de Nantilly, pour les pauvres de cette paroisse, 1,000 francs à sa nièce, sœur Lucie, et 5,000 francs à M. Nomballais, vicaire, pour lui faire dire des messes.

M. le Maire dit que ces testaments seront exécutables si toutefois la succession permet d'y faire face, et prie le Conseil de ratifier les legs de M<sup>me</sup> Maubert, tels qu'ils sont écrits par elle.

#### Banque de France

Dans les nouvelles conventions qui vont intervenir entre le gouvernement et la Banque de France, il est dit que la Banque devra fonder 49 succursales. M. le Maire demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à faire des démarches afin que Saumur soit une des villes désignées pour posséder une succursale de la Banque de France. (La fin à demain.)

#### TEMPÉRATURE

Depuis hier soir, la température semble vouloir se modifier.

Le baromètre baisse progressivement et une certaine humidité, indice de pluies prochaines, règne dans l'atmosphère.

L'oreille et du regard interrogea l'espace ; un coup de fusil partit à une assez grande distance et un léger nuage de fumée signala à son attention un chasseur à moitié caché par les genêts ; elle aperçut la silhouette de deux gendarmes. Maurice était avec eux, il tenait parole, et, soit par curiosité, soit pour se donner de l'importance, dirigeait les poursuites, tout en faisant des battues le long de la route. Il lui avait toujours déplu, maintenant elle l'exécrait.

Elle avait une longue avance, elle se hâta de reprendre sa course et ne tarda pas à distinguer au milieu des arbres la cabane du contrebandier. Elle s'en approcha avec précaution, étouffant le bruit de ses pas, se dissimulant dans les endroits les plus obscurs. Marianne était à la porte, tenant son fils sur ses genoux et chantant une de ces mélodies champêtres à l'aide desquelles on endort les enfants. Elle fut frappée du trouble que présentait la physionomie de la jeune fille et l'interrogea d'un air inquiet. Ursule ne répondit pas.

— Où est M. Avrial ? dit-elle.

Marianne resta un instant sans répondre, cherchant ses paroles : elle se remit ensuite, feignit l'étonnement ; mais sa voix, ses regards ne laissaient aucun doute à Ursule.

Cette pluie serait la bienvenue des cultivateurs. Le besoin d'eau se fait en effet sentir depuis plus d'un mois, et les vents d'entre nord et est qui règnent constamment sur notre région ont occasionné une sécheresse préjudiciable à l'agriculture.

#### Conférence viticole à Saumur

Répondant à l'invitation de plusieurs propriétaires, M. Cellier, ingénieur agricole à Nantes, viendra visiter quelques clos de vigne. Il donnera sur le terrain des conseils pratiques et résumera ensuite, dans une conférence, ses impressions sur sa visite.

La réunion aura lieu au chalet de la Giraudière, Clos-Montespan, sur les Moulins, chez M. Lorrain-Bouchereau, samedi prochain 28 février, à 9 heures du matin, et, à 3 heures 1/2, conférence à l'Hôtel de Ville de Saumur, sur le traitement à suivre.

MM. les Propriétaires sont invités à ces conférences qui les intéressent tout particulièrement, et à y conduire leur vigneron.

#### CONSEIL GÉNÉRAL

La commission interdépartementale de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure s'est réunie, avant-hier, à la préfecture. M. le préfet Rivaud et M. l'ingénieur en chef de la Loire-Inférieure étaient présents.

Il s'agissait de s'entendre sur le chemin de fer projeté de Cholet à Nantes en passant par Beaupreau et Montrevault.

Après une assez longue délibération, ces messieurs sont tombés d'accord sur l'ensemble du projet.

Cette affaire sera soumise à l'approbation du Conseil général qui se réunira, comme nous l'avons dit, jeudi prochain 26 février.

Cette session extraordinaire durera au moins deux jours. Elle sera particulièrement consacrée à l'étude des voies ferrées d'intérêt local.

#### LE PERCEPTEUR DE BRÉZÉ

Nous lisons dans la France nouvelle de ce jour :

« Dernièrement, il y a eu un grand émoi à Brézé (Maine-et-Loire), à la nouvelle de la fuite précipitée du percepteur, qui était un ancien sabotier, mais qui, en revanche, avait été un agent électoral très actif.

« Cet individu, sans aucune instruction, qui a emporté les fonds de sa caisse, vient d'être arrêté en Belgique, au moment où il se disposait à filer beaucoup plus loin. »

Est-ce bien lui ? Certains prétendent qu'il n'a pas filé si loin.

#### LA TAXE DES CHIENS

Il est question, dit la Patrie, pour augmenter les ressources du budget de 1892, d'élever dans une notable proportion la taxe des chiens !

— Il est ici, dit-elle, vos réponses vous trahissent, je lui suis autant dévouée que vous, et je suis venue parce qu'il faut le sauver. Les gendarmes le cherchent, un retard peut tout perdre.

Elle poussa un cri d'effroi ; dans son trouble, elle avait cru voir une ombre apparaître dans les sapins. Ce n'était qu'une fausse alerte, mais elle resta pâle et tremblante, puis une lueur de joie brilla dans ses yeux. Elle venait d'apercevoir Avrial qui arrivait à sa voix.

— La consigne n'était pas pour vous, Ursule, dit-il, c'est ma bonne étoile qui vous envoie ici ; je croyais qu'il me faudrait quitter le pays sans vous avoir parlé, je vous rends grâce d'être venue.

Elle l'interrompit pour lui rappeler le péril qu'il oubliait. Marianne ne comprenait pas ; mais, en voyant l'effroi d'Ursule, elle se prenait elle-même à trembler. Elle indiqua à Avrial un sentier qui devait le conduire à un taillis touffu où il n'était pas à craindre qu'on le poursuivît. Jérôme n'était pas loin ; en cas d'alarme, on l'entendrait chanter.

(A suivre.)

On donne aussi, pour raison de cette élévation de taxe, qu'elle a pour but de diminuer l'accroissement de la race canine dans nos villes et nos campagnes.

#### Café du Commerce

Nous apprenons que le célèbre professeur fantaisiste Louys Nerlow, artiste des Folies-Bergères de Paris et du Grand Cirque Barnum de New-York, vient d'arriver dans notre ville.

Il donnera ce soir, à 8 heures, au Café du Commerce, une grande représentation.

L'entrée sera libre.

ÉPIGRAMES. — Suicide. — Vendredi, la femme Claverot, âgée de 74 ans, s'est jetée dans la rivière la Dive.

On ignore la cause de ce suicide.

#### LES CIGARETTES A LA MAIN

L'administration des Contributions indirectes fait appel du jugement du tribunal correctionnel de Nantes, qui a acquitté M. Maurice pour vente de tabac roulé en cigarettes.

#### Lohengrin à Angers

En sortant de la représentation de Lohengrin, samedi soir, Horatio, du Patriote, a jeté à la hâte sur le papier les lignes suivantes :

« Samedi soir, le rideau s'est levé à huit heures et demie devant une salle manifestement très impressionnable, salle très belle d'ailleurs, et bondée du parterre aux frises.

« L'ouverture a été écoutée avec une attention parfaite et dans un silence religieux, qui n'a été rompu qu'à la fin par une explosion d'applaudissements et par l'ovation faite à M. Lelong.

« L'impression produite par le premier acte a été excellente de tous points. Tous les artistes ont été vigoureusement applaudis, notamment ceux qui se faisaient entendre pour la première fois sur notre scène, M. Labis et M<sup>me</sup> Alice Boucart.

« Le sentiment dominant était celui qu'on éprouve à la vue d'un spectacle nouveau, auquel aucun autre n'avait préparé jusqu'à ce moment. On était fortement impressionné tout à la fois par la grandeur et la puissance des masses, tant chorales qu'instrumentales, et par le charme vague et indéfinissable des mélodies, en harmonie parfaite avec le cadre dans lequel se déroule le drame et s'agitent les passions féroces ou tendres qui en forment la trame.

« L'éclat, la variété et l'étrangeté des costumes, ainsi que les dispositions des décors, complétaient ce magnifique ensemble et achevaient le grand effet produit sur les sens et les imaginations. Aussi le public était-il réellement et visiblement empoigné.

« Le succès s'est accentué au second acte et n'a pas faibli au troisième. Le duo entre Elsa et Lohengrin — M<sup>me</sup> Boucart et M. Dutrey — a été coupé par des applaudissements très nourris.

« Après le dernier acte, enfin, les artistes ont été rappelés plusieurs fois.

« Nous aurons occasion de revenir sur cette soirée, de louer l'interprétation comme il convient et de rendre justice aux dévouements, causes principales du succès remarquable de cette grosse entreprise.

« P.-S. — On me dit qu'un journaliste parisien, M. Catalle Mendès, était venu tout exprès pour assister à la représentation de Lohengrin sur notre scène, après avoir vu celle de Rouen, et que la comparaison ne nous est pas défavorable tant s'en faut. Ce jugement ne m'étonne pas, car il y a peu de villes de province qui possèdent un orchestre comme le nôtre et un ensemble de premiers rôles égal à celui que nous avons aujourd'hui. »

Nous rappelons que les deuxième, troisième et quatrième représentations de Lohengrin auront lieu, au Grand-Théâtre d'Angers : ce soir mercredi, demain jeudi et samedi prochain.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Paris, 25 février, 12 h. 47.

M. Déroulède avait l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet de l'enlèvement de la couronne du monument du peintre Henri Regnault ; mais à la suite d'une conversation que M. Déroulède a eue avec MM. de Freycinet et Bourgeois qui promirent de faire replacer immédiatement la couronne, l'incident paraît clos. La couronne a été effectivement remplacée.

HAVAS.

## MARCHÉS

### ANGERS, 21 février

Froment, le d.-décalitre, 4 fr. 10. — Avoine, 2 05. — Seigle, 2 90. — Orge, 2 70. — Pommes de terre, » 80 à 1 50. — Foin, les 1,050 k., 80 fr. — Paille, 45 fr. — Œufs, la douz., 1 fr. 15. — Beurre, la livre, 1 20. — Poulets, le couple (Beaufort et environs), 3 50 à 3 75. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

### CHOLET, 21 février

Froment, 1<sup>re</sup> qualité, l'hect., 20 50. — Avoine, nouv., 9 fr. — Pommes de terre, l'hect., 4 fr. — Haricots, l'hect., 48 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, » 85. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 100 kil., 8 40. — Paille, 4 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

Bœufs gras, amenés 647, vendus 538, poids 650, prix » 75. — Vaches grasses, a. 299, v. 292, p. 450. p. » 66. — Bœufs maigres, a. 54, v. 42. — Moutons, a. 96, v. 78. — Porcs, a. 95, v. 82.

### LE MANS, 20 février

CÉRÉALES. — Marché peu approvisionné. Vente active. Hausse de 25 c. sur le froment première qualité, de 50 c. sur la deuxième qualité, de 5 c. sur le méteil première qualité, de 90 c. sur la seconde, de 10 c. sur le seigle deuxième qualité, de 15 c. sur l'orge première qualité.

Blé, 26 à 27 fr. les 100 kil. — Méteil, 16 50 à 18 75. — Seigle, 14 50 à 15 fr. — Orge, 10 50 à 12 25 l'hect. — Avoine, 10 50 à 11 fr.

COMESTIBLES. — Marché bien approvisionné. Vente active. Baisse de 25 c. sur les œufs.

Poulets, le couple, 4 à 5 fr. — Poules, 5 à 6 fr. — Canards, 4 à 5 fr. — Beurre, la livre, 1 10 à 1 20. — Œufs, la douzaine, » 90 à » 95.

BESTIAUX. — Marché peu approvisionné. Baisse de 5 c. par kil. sur les vaches de boucherie.

Bœuf, le kilog., » 74 à » 85. — Vache, » 60 à » 70. — Veau, » 90 à 1 fr. — Mouton, » 95 à 1 05. — Porcs maigres, 49 à 70 fr. la pièce. — Porcs de lait, 18 à 28 fr. — Vaches laitières et pour herbager, de 250 à 450 fr.

CHANVRES. — Il a été amené 900 k. de chanvres, qui ont été vendus lentement. 1<sup>re</sup> qté, de 33 à 36 f. les 50 k. — 2<sup>e</sup> qté, de 26 à 32 f. — 3<sup>e</sup> qté, de 22 à 25 f.

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien. 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

### LE VIN AROUD

ou QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, et Pharm.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Beau-repaire, n° 49.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (84)

Étude de M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné.

**A VENDRE OU A LOUER**

**LE FOUR A CHAUX DE RIOUX**

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BREVET, notaire. (81)

**A VENDRE**

**FOIN première qualité**

**Plants de Grolot**

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

**MINES de BLANZY**

Quai St-NICOLAS A SAUMUR

**Bouteilles de toutes formes**

Des Verreries de Blanzay

Champenoises ordinaires, renforcées, etc., etc.

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

**ON DEMANDE un Concierge**

pour grille de parc. S'adresser au château de Candès, par Montsoreau. (148)

**APPRENTI** de 15 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

**A LOUER**  
L'Auberge de la Fidélité  
Ancienne Auberge Lamoureux  
AVEC TOUT SON MOBILIER

Située rue de Bordeaux, 42.  
S'adresser à M. BRARD-LAMOU-REUX, qui l'habite. (128)

**A LOUER**  
POUR LA SAINT-JEAN 1891  
Maison avec Jardin  
ÉCURIE, REMISE  
Rue Fardeau, n° 19.  
S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (118)

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

**La Lettre et la Copie**

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

**Prix : UN FRANC**

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

**PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur**

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**  
Ancienne Maison GUÉRINEAU  
**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50  
Excellents vins rouges et blancs  
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.  
**PENSION DEPUIS 60 FR.**  
SALONS & CABINETS PARTICULIERS  
Dîners sur commande  
**PRIX MODÉRÉS**

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b <sup>e</sup> 50, la b <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis... 43
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannec à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

**Prix Modérés**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »	9 34	10 12	2 51	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13	5 34
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49	»	6 4
Vernantes	11 43	»	3 30	8 »	»	6 14
Blou	11 54	»	3 41	8 10	»	6 24
Vivv	12 2	»	3 49	8 17	»	6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23	1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31	»	4 22	8 41	»	7
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41	»	4 34	8 51	»	7 11
(départ)	8 31	10 37	»	4 11	8 30	»
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	4 23	8 43	»
Chacé-Varrains	8 47	10 52	»	4 29	8 49	»
Brézé-Saint-Cyr	9 11	»	»	4 37	8 56	»
Montreuil-Bellay	9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25
Thouars	10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52
Niort	3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes	6 24	11 52	6 22	7 53	2 22	
Bordeaux	9 52	4 18	9	11 13	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux			5 40		8 20	3
Saintes			7 12	9 9	11 39	5 13
Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40	6 57	1 7	2 37	5 1	8 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	2 51	5 16	9 41
Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	2 58	5 24	9 50
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	3 3	5 29	9 55
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte	3 13	5 42	10 3
(départ)	7 25	11 25	»	2 52	5 20	»
Nantilly (départ)	7 36	11 36	»	3 4	5 31	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	10 59
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	11 7
Vivv	8 11	12 10	»	3 28	5 57	»
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6	»
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19	»
Linières-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31	»
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45	11 44
Montreuil-Bellay	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33
Château-du-Loir	2 47	5 56	9 26	12 4	3 26	4 5
Chartres	5 50	7 30	11 50	2 27	5 10	5 45
Paris						

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 34
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56
Chinon	9 4	1 7	7 14		9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
la Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38	1 26	2 21	9 17	
Loudun	8 24	4 14	3 10	10 14	
Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 49	
Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 17	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12 3
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	STATIONS	matin	matin
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15	10 25
Vivv	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31	10 46
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52	11 13
Jumelles	6 7	2 3	8 1	Junelles	8 9	11 32
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24	11 51
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivv	8 37	12 14
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50	12 30

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20
La Méunier	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58
(départ)	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30
Tours ar.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54
Paris ar.	10 39	4 39	4 48	10 46	2 35	11 58	5 7

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire